



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 12 mars 2018

11 conseillers présents. Absents : Anne-Christine Brun, Marcel Colomb, Olivier Saussac, Grégory Toussaint - Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Fonds de concours CAPI pour le fonctionnement

Le conseil autorise le Maire à solliciter le fonds de concours CAPI pour le fonctionnement pour un montant de 12789 €

2 Vote des taux d'imposition des taxes locales

Les taux appliqués par notre commune sont très inférieurs à la moyenne départementale des communes de même importance. De plus, confronté aux baisses quasi générales et significatives des dotations, à la disparition programmées à terme de certaines de ces dotations et les hausses incompressibles de nombreuses charges, l'ensemble des conseillers présents, moins une abstention, ont approuvé les majorations suivantes :

	Taux actuel	Taux après révision
Taxe habitation	6,89%	7,16%
Foncier bâti	13,36%	13,89%
Foncier non bâti	45,84%	47,67%

La région, le département, et la CAPI n'augmenteront pas leurs taux cette année. D'autre part, pour la deuxième année consécutive, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) baisse. Au total, la charge pour les foyers sera moins importante que les années précédentes.

3 Examen et vote du budget primitif 2018

Le budget de la commune pour l'année 2018 a été examiné en détail et voté à l'unanimité.

Les recettes et dépenses sont équilibrées à :

- Section fonctionnement : 326 473.00 €
- Section investissement : 421 201.90 €

Les excédents de l'exercice 2017 ont été affectés à la section investissement.

Inscription pour la Rentrée scolaire 2018-2019 dès maintenant en Mairie avec livret de famille, justificatif de domicile et carnet de santé.

Travaux de l'église : durant la durée des travaux, l'église reste accessible aux cérémonies religieuses.

Simplement, prévenir la mairie 2 jours avant.

Un logement du presbytère se libère le 3 avril : des entreprises vont être contactées pour sa réfection.

4 Complémentaire santé

En lien avec les mairies, la société AXA propose un contrat groupe d'assurance complémentaire santé à des conditions semblant intéressantes : sans limitation d'âge et sans questionnaire médical. Cette formule peut intéresser des personnes ayant des difficultés pour souscrire une couverture santé complémentaire : départ à la retraite, personnes non salariées...
Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie.

5 Contrats Agents d'entretien

Suite au départ de la personne qui assurait le ménage de l'école, un recrutement a eu lieu.
Madame Fernandes a été retenue. Un contrat d'un an renouvelable pour 7h24 par semaine annualisé lui est proposé.
D'autre part, le contrat de 22h par semaine annualisé de Madame Baroud a été supprimé et est remplacé par un contrat de 26h55 annualisé à partir du 1er mai.
Adoption par l'ensemble du conseil.

6 Informations diverses

Bibliothèque « hors les murs » : installations prochaines sous les abribus du Bournay et de Malassin.
Le principe : « Je prends un livre et, si possible, j'en remets un autre ».

Commémoration du 19 mars (fin de la guerre d'Algérie) elle aura lieu à 18h (et non pas à 17h30 comme annoncé précédemment)

« CAPI contes » : vendredi 23 mars à 18h à la salle d'animation. Pour tous publics.

Nettoyage de printemps : samedi 24 mars à 9h au local technique avec un café d'accueil.

Après-midi jeux du CCAS, le lundi 2 avril étant férié, (lundi de Pâques) l'après-midi jeux est reporté au lundi suivant 9 avril à 14h 30.

TNT : changement de fréquence le 24 avril pour le relais de la Dent du Chat et le 11 septembre pour le relais du Mont Pilat. Cela ne concerne que les réceptions par « antennes râteau ». Un réglage du téléviseur sera nécessaire à ce moment-là.